LES REMARQUES DE M° ANDRÉ COUPPEL

Fort peu nombreux sont aux Archives de la Mayenne les livres de raison que nous a légués l'ancien régime, journaux plus ou moins développés où, à côté des dépenses quoti-diennes et des recettes diverses, le chef de la famille notait les événements joyeux ou tristes qui intéressaient directement les siens et. jetant de temps à un autre un regard au dehors, racontait en quelques mots ce qui se passait dans la paroisse ou dans la région.

L'un des plus curieux est celui que M. l'abbé Angot a publié en 1892 et que nous devons au notaire de Chantrigné, René Oger 1. En voici un autre, d'une importance moindre, que nous a laissé un collègue d'Oger, Pierre-André Couppel, notaire à Saint-Aubin-Fosselouvain. C'est un petit cahier de papier, mesurant 0 m. 17 sur 0 m. 13, comptant seize feuillets à peine, et commencé par les deux bouts. L'auteur qui pensait, après le demi-siècle atteint, avoir beaucoup de choses à narrer et qui voulait se rappeler « au juste » l'année durant laquelle les faits se seraient passés, décida. en 1735, de coucher sur son carnet ce qui pouvait arriver de plus curieux. Il perdit vite courage et s'arrèta en 1740. On peut regretter qu'il n'ait pas poussé plus avant, car il était alors entré en diverses fonctions publiques et ses relations avec certains personnages de marque auraient pu nous valoir de piquantes indiscrétions.

Petit-sils de M° René Couppel, sieur d'Hauteville. l'auteur du curieux cadran solaire reproduit par M. l'abbé Angot², Pierre-André Couppel était né en 1712, à Saint-

^{1.} Bulletin historique de la Mayenne, t. IV, p. 197.

^{2.} Epigraphie, t. II, p. 291. — Ce cadran solaire où l'on a figuré un chirurgien, en sa boutique, saignant un notable est

Aubin-Fosselouvain, d'André Couppel, sieur de la Rousselière, et de Mathurine Plagué. Son père, le 27 novembre 1706, avait été pourvu par le prieur de Savigny, Claude Auvry, de l'office de notaire de la châtellenie de Saint-Aubin qu'avait laissé vacant le décès de Me Jean de Grangeré. L'enfant fut tenu sur les fonts le 1er février 1712, par Pierre Hébert, sieur de l'Orière, juge de la châtellenie de Saint-Aubin. Sous de tels auspices, sa carrière était toute tracée. Il entra au collège d'Angers où il suivit les cours de philosophie de Pierre Mottet, de 1732 à 1734, et fut reçu maître ès arts le 22 juillet 1734. Il obtint son diplôme de bachelier en droit, le 14 février 1737, avec les thèses De adoptionibus pour le droit civil, et De officio primarii pour le droit canon; trois mois plus tard, le 16 mai 1737, une thèse De Servitutibus en droit civil, et une seconde De officio custodis en droit canon, lui faisaient délivrer son diplôme de licencié.

A la rentrée judiciaire il était reçu avocat en la châtellenie de Saint-Aubin-Fosselouvain, par Mathieu Le Boullanger, sieur de la Coursonnais, exerçant pour la vacance du siège, il levait en même temps l'office de notaire royal que possédait Pierre Hébert, son parrain.

C'est à peu près le moment où, prenant son cahier par l'autre bout, il y inscrit ses diverses recettes et ses dépenses ménagères; mais il y met si peu de précision parfois que ses notes ne peuvent nous servir qu'à peine. On y relève cependant quelques prix, utiles à l'histoire économique de la région. Ainsi, par exemple, un tailleur qui travaille pour les « petites sœurs » de l'avocat, dont l'émancipation est prochaine, est payé à raison de 7 sous par jour, mais une « buandière » ne touche que 3 sous de sa journée, et un manouvrier ordinaire que 4 sous : c'est le prix d'un port de lettre au Mans ou d'une once de tabac; la pinte d'eau-devie coûte 14 sous et le pot de vin en vaut 12.

Mais en fait ce n'est guère qu'à propos de ses fiançailles et de son mariage qu'André Couppel devient un peu plus explicite. Il pousse jusqu'à Mayenne pour acheter du dessert et il lui en coûte en différentes pâtisseries 2 livres 4 sous pour une fois et 3 livres 6 sous pour une autre; pratique, il

signé au dos : « Faict par moy Maître René Couppel, sieur de Hauteville, 1693. »

profite de son voyage et rapporte deux cotillons à ses sœurs : c'est une dépense de 5 livres, qui s'augmente de 5 sous de poudre à poudrer.

Le 27 mars 1738, en effet, assisté de ses oncles Étienne Couppel, sieur de la Chauvinière, Georges Testard. sieur de la Maisonneuve, et Pierre Plagué, sieur de Courville, il passe contrat, devant François Gauquelin, notaire à Saint-Aubin. avec Jeanne Perrier, fille de feu Ambroise Perrier, sieur du Porche, et de feue Jeanne Derennes, qu'assistent M° René Perrier, prètre, son oncle et son curateur; ses deux autres oncles M° François Perrier, sieur de la Terrie, et Jean Derennes, sieur des Alleries; ses frères Louis Perrier, sieur du Porche, et Ambroise Perrier, sieur de la Paillardière.

Le contrat lui coûte 13 livres 6 sous ; le contrôle lui revient à 1 livre 4 sous.

Immédiatement il s'occupe de sa toilette. La dépense monte à 45 livres 6 sous pour l'habit de noces, veste et culottes, et le tailleur qui les lui façonne lui demande 2 livres 9 sous : divers cadeaux qu'il est obligé de faire à cette occasion (notons en particulier 2 livres de tabac) comprennent des chapeaux pour 15 livres et des gants pour 15 sous. Si l'on songe que la dépense en vin ne monta qu'à 3 livres 3 sous, on peut dire que le jeune notaire se montra d'une prodigalité excessive en présents; il n'oublia pas les pauvres, d'ailleurs : il voulut que sa joie leur donnât un peu de bien-être et leur fit distribuer 24 sous.

Son bonheur devait être court. Quatre ans plus tard, le 27 août 1742, il contractait un second mariage avec Marie Rothureau, fille de feu Mathurin Rothureau, sieur de la Lande, en Saint-Aubin, et de Marie Le Court ; il l'épousa le 22 octobre suivant.

Elle avait 34 ans alors. Dès le 28 juillet 1743, un fils leur naissait, qui devait mourir dix mois plus tard; mais presqu'aussitôt après la mort du petit, une nouvelle naissance ramenait. le 26 août 1744, la joie au foyer: celle de Pierre-André Couppel qu'on plaçait le jour même en nourrice à la Cotentinière, pour 70 sous par mois; l'année suivante, le 25 septembre 1745, une fille, Anne-Perrine, faisait son entrée en cette vie, qu'on envoyait immédiatement à la Chauvi-

nière, pour un écu par mois. Ce fut la seule enfant qui survécut et son père la connut à peine.

Sa situation s'était heureusement améliorée depuis son premier mariage. Le partage qu'il avait fait avec ses sœurs, en 1738, lui avait attribué la Hercendière et trois petites rentes hypothécaires de 57 livres au total. Le 25 février 1739. M. des Vaux de Levaré lui avait accordé les provisions de procureur fiscal de la juridiction du Boisbrault, en remplacement de François Gauquelin. et, le 1er août de la même année, Massillon, en qualité d'abbé de Savigny, l'avait nommé bailli de Saint-Aubin. Trois ans plus tard, le 20 février 1742. Françoise-Thérèse de Montecler, veuve de Pierre-Gilbert-Anne du Bailleul, marquise du Bailleul et baronne de Gorron, l'avait choisi pour remplir la charge de juge civil de la baronnie de Gorron, en remplacement du sieur Le Boulanger de la Coursonnais.

Il n'avait donc plus qu'à se laisser vivre, en passe d'atteindre rapidement la considération et une honnête aisance, quand il mourut en 1748. Sa veuve traita immédiatement avec M° Julien Collin pour la cession, moyennant 400 livres, de l'office de notaire royal en la résidence de Les Bois, que son mari possédait à son décès, et s'engageait à remettre au nouveau titulaire les protocoles de l'étude. Mais cette fois encore les vieilles minutes restèrent aux mains des héritiers et rien ne s'en trouve plus aujourd'hui, rien qu'un répertoire incomplet, à demi rongé par l'humidité. C'est tout ce qui nous reste de Pierre-André Couppel, sieur du Mortier, avec le petit cahier d'observations qu'il interrompit trop tôt et dont l'intérêt, si minime soit-il, vaut encore la peine qu'il soit reproduit ici.

E. LAURAIN.

Comme il se trouve quelquefois des personnes d'un demi-siècle d'âge qui veulent raconter le passé, mais qui ne peuvent pas citer l'année au juste ou ne se resouviennent pas de ce qui s'est passé de plus curieux en icelle, j'ai été pour un moment dans le dessein de marquer ici ce qui peut arriver de plus curieux d'an en an, autant que le Seigneur m'accordera la santé.

1735

Ainsi commençant par cette année 1735, ce n'est pas mal à propos que je parle d'un vent continuel vers les mois d'avril et de mai, qui ont fait beaucoup de dégât en certains endroits, jusqu'à renverser des maisons dont je peux donner pour exemple une à Saint-Aubin et une à Gorron, sous les ruines de laquelle ont péri trois personnes. Mais l'ouragan de juillet, quoiqu'il n'ait duré qu'un moment, a fait bien davantage par la grêle suivie de sa tempête horrible, puisqu'il a renversé non seulement plusieurs maisons, mais même déraciné les arbres ou rompu par le milieu, comme à Montslaux où il a causé 50.000 livres, ou à Saint-Denis 100.000 écus de perte, ainsi que le bruit court ; si l'on a exagéré, du moins on peut en croire beaucoup. Si les carabins ont eu leur misère par la grêle, le chanvre a reçu son affliction par les chenilles en grand nombre qui s'y sont mêlées.

Enfin, les pluies continuelles qui ont fait rester la plupart des foins dans les prés jusqu'au mois d'août, n'ont pas laissé de faire augmenter le prix des grains qui se corrompaient dans les greniers. Depuis dix ans qu'il avait été à 70 livres la charge de cheval, peu à peu gagna 13 livres la somme de bled, 7 livres celle de carabin, qui n'est pas encore, ainsi qu'on croit, à son plus haut prix, parce qu'on croit aussi qu'on le tire de France.

Toutes ces misères et calamités, aussi bien que les charges du dixième ou plutôt du cinquième denier, puisque plusieurs le payent sur ce pied, avec la réparation des chemins que le roi a ordonnée en plusieurs cantons, ne laissent pas d'être un effet du juste courroux de Dieu qui voit bientôt le genre humain monté à l'apogée des vices et l'iniquité triompher dans le monde.

1736

Cette année a fait vider les greniers des vieux grains qui ont valu au mois de juin, juillet, août, 10 et 11 livres le bled, et 7 livres le carabin. On a recueilli peu de blé, mais les carabins sont en abondance. Le bétail est à un si bas prix qu'on ne peut s'en défaire : on voit vendre des taureaux de deux ans à 6 livres la pièce, les meilleures génises pour 8 écus, des grands bœufs pour 10 pistoles. Le commerce est mort aussi pour les fils, toiles et autres choses : on en attribue la cause à la guerre pendant laquelle on dit qu'on ne permet de passage ès pays lointains.

L'été a été fort chaud et beau, et fort commode pour la récolte. Les dernières années étaient abondantes en pluie, tant l'hiver que l'été.

On a voulu faire une tentative pour imposer aux rôles des tailles le fermier de la seigneurie et faire réduire les rentes à leur juste prix, que l'on a fait payer à 27 sous le boisseau. Des personnes d'entreprise auraient pu réussir en cette action.

1737,

Cette année on a eu la suppression du dixième denier. On souhaiterait encore la diminution des tailles, quoiqu'on dise qu'on cherche les moyens de la rendre réelle pour soulager le peuple accablé par le poids des impôts.

Grande abondance de grains, mais peu de monde pour les manger, à cause de la maladie qui les emporte tous en moins de huit jours : on en peut, je crois, compter plus de 60 au mois d'août morts dans cette paroisse depuis le commencement de l'année. Dieu veuille faire cesser la contagion étendue partout!

Les grains ont valu 12 livres et 11 livres 10 sols la somme de blé, 7 livres 10 sols et 8 livres le carabin; quant au bétail, il en est peu de commerce.

La grêle et l'orage arrivé au mois de mai a, en certains cantons, ruiné le chanvre et les blés par où il a passé, mais, grâce à Dieu, il n'a pas été universel.

1738

Les grains n'ont pas été abondants, mais de meilleure qualité que l'année précédente; cette stérilité a produit une cherté qui a fait monter les grains : 10 livres le boisseau de blé, 7 livres le carabin; les bestiaux d'un assez bon prix. Point de fruits pour la boisson, nul commerce pour le fil. Pauvreté plus grande qu'en 1725.

1739

Dieu, irrité contre son peuple qu'il voit si déréglé, a envoyé et laissé continuer la disette qu'on croit sans remède. Le blé ¹ qui vaut près de 30 livres la somme, le carabin 20 livres et l'autre grain à proportion, augmente encore de jour en jour. C'est en vain qu'on s'efforce d'en aller chercher dans les pays lointains : il ne suffit pas pour apaiser la faim des pauvres dont les entrées des portes sont toujours assiégées.

Les neiges et grêles qui continuent en abondance depuis la Semaine Sainte jusqu'à la fin du mois d'avril, ne font pas suivre le prix que l'on espérait des bestiaux et font perdre l'espérance que promettaient les poiriers.

1740

L'hiver et gelée qui a commencé aux Rois a duré sans discontinuer jusqu'au commencement d'avril. L'étang a été si glacé qu'on y passait comme sur terre ferme. Cet hiver a même continué jusque vers la mi-mai, qu'il tombait des grêles, neiges et frimas, ce qui a empêché les

^{1.} Le froment rouge valut 11 livres 13 sous au marché de Mayenne du 6 juillet 1739, le seigle 10 livres 5 sous et le sarrasin 6 livres 10 sous (Cf. A. Grosse-Duperon, Ville et pays de Mayenne, p. 551).

herbes de venir, causé vilité du bétail, disette du foin, fait mourir entièrement les avoines d'hiver, les choux, fendre les châtaigners et autres arbres ¹.

On a réensemencé les dites avoines vers la fin d'avril; on serait presque à la contrainte d'en faire de même des blés qui ne sont pas, au mois de mai, un empan de haut et trop clairs des trois quarts.

On n'entend parler de tous côtés que morts et maladies. Le sang a été corrompu par le froid. On n'a point vu dans toute l'année tomber la neige comme le 16 mai et couvrir la terre comme ce jour-là.

^{1. «} Les accidents arrivés sur les récoltes », principalement en 1740, causèrent des dépenses extraordinaires qu'augmentèrent l'entretien des troupes en campagne et l'armement de la flotte, et finirent par ramener le rétablissement du dixième au mois d'août 1741.